



Création d'entreprise de vente via distributeurs automatiques

Par **nepalou**, le **06/03/2012 à 10:28**

Bonjour,

Je désire créer une entreprise de vente de fournitures scolaires via distributeurs automatiques dans des universités.

Existe-t-il une réglementation particulière relative à cette activité?

Y a t-il des obligations en ce qui concerne les marques des fournitures?

Merci d'avance pour vos réponse.

Par **edith1034**, le **06/03/2012 à 10:45**

AUCUNE PUISQUE C'EST UN MÉTIER NOUVEAU

il faudra louer des emplacements suivant le cahier des charges des universités

pour tout savoir sur les sociétés

<http://www.fbls.net/STATUTS.htm>